



Que vive l'Injep !

Le collectif pour la défense de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire sur son site de Marly-le-Roi

Marly-le-Roi, mardi 14 octobre 2008

«Non à la fermeture annoncée de l'Injep» tel était le mot d'ordre du personnel de l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, réuni lundi 13 octobre 2008 à Marly-le-Roi, à l'occasion de la tenue d'un conseil d'administration extraordinaire consacré à l'avenir de l'établissement.

Dans un silence absolu, plus de 80 salariés ont formé une haie d'honneur aux membres du conseil d'administration. Celui-ci avait été convoqué en urgence suite à l'annonce par le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, de la réduction de la moitié de la masse salariale d'ici 2010. Les personnels, portant affiches et tracts refusant la fermeture de l'établissement, ont souhaité attirer l'attention du conseil d'administration sur la suppression de quelque 40 postes.

Toujours silencieux, ils ont pénétré dans la salle de conseil pour demander aux administrateurs d'entendre une motion lue par leurs délégués. Ceux-ci ont rappelé la déclaration de Nicolas Sarkozy : «Je crois à l'éducation populaire, je crois au mouvement associatif, la France a besoin d'éducation populaire. Avec Bernard Laporte on soutiendra l'éducation populaire de façon totale». Ils ont mis en évidence combien ces déclarations entrent en contradiction flagrante avec des décisions budgétaires qui conduisent à asphyxier le seul établissement public national qui travaille spécifiquement sur les questions de jeunesse et de vie associative.

Au nom des personnels de l'Injep, Annie Oberti, a également dénoncé, une décision purement comptable, incohérente sur le plan économique, prise en l'absence totale de projet, sans vision politique. Le personnel a exigé un vrai projet pour l'établissement qui ne soit pas élaboré en dehors de toute concertation.

Devant les échéances et les répercussions sur la vie quotidienne des personnels appelés à quitter l'établissement, les représentants ont demandé «qu'en tout état de cause, il n'y ait aucun départ sans accompagnement à travers la mise en place d'une cellule de reclassement disposant de réels moyens».

Contact : que-vive-injep@injep.fr

En savoir +

Sur <http://que-vive-injep.blogspot.com>

[Cliquez ici](#) pour des photos libres de droits en haute définition

[Cliquez ici](#) pour lire l'intégralité de la déclaration du personnel